



Direction Générale adjointe Mobilité et Logistique

Unité Territoriale : Le Vigan
Service Territorial : Montagne-Aigoual
Adresse : 175, Chemin Haut des Châtaigniers - 30120 Le Vigan
Téléphone : 04 67 81 02 65
Fax : 04 67 81 15 60
E-mail : ut-levigan.adpr@gard.fr
Affaire suivie par : WALKOWIAK_E
Numéro de l'acte : CNC 21 VI 081

**Arrêté temporaire de circulation
portant sur des mesures de coupure de route avec déviation
Arrêté temporaire de circulation**

Commune(s) : L'Estréchure
RD : 30 D0907
PR : PR62+675 à PR63+575
Dates : 17/05/2021 – 11/06/2021

La Présidente du Conseil départemental du Gard,
Le Maire de L'Estréchure,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de la route,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu le décret n°2010-578 du 31/05/2010, modifiant le décret n° 2009-615, fixant la liste des routes à grande circulation (RGC),
- Vu l'arrêté interministériel du 24/11/1967, modifié et complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
- Vu l'arrêté en vigueur de la Présidente du Conseil départemental du Gard portant délégation de signature,
- Vu le calendrier des jours hors chantier en vigueur,
- Vu l'avis favorable et les prescriptions de l'Unité Territoriale Le Vigan,
- Vu la demande de la Commune de L'Estréchure en date du 06/05/2021
- Vu l'avis favorable du Conseil départemental de Lozère.

Considérant qu'il est nécessaire de couper la circulation sur la 30 D0907 pour permettre la construction de réseaux AEP et EU,

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers ainsi que celle des intervenants chargés de l'exécution des travaux.

Arrêtent

Article 1 : Réglementation

Le chantier se fera hors circulation avec coupure de la 30 D0907 entre le PR62+675 et le PR63+575.

Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules exerçant une mission de secours et de lutte contre l'incendie auxquels une priorité de passage sera donnée par rapport aux travaux.

Article 2 : Durée de la réglementation

Le présent arrêté est applicable à compter du 17/05/2021 à 8h00 jusqu'au 11/06/2021 à 17h00.
Pendant cette période, la circulation des véhicules légers (VL uniquement) sur cette portion de la RD907 sera autorisée durant les périodes d'inactivité du chantier, la nuit et les week-ends.

Article 3 : Itinéraires de déviation

Pour tous les véhicules, une déviation sera mise en place :

- dans le sens St-Jean-du-Gard / St-André-de-Valborgne, par la RD260, la RD9, la RD983, RD907 et vice-versa.

Article 4 : Signalisation

La signalisation réglementaire du chantier sera mise en place et entretenue par l'entreprise SRC (SOCIETE REGIONALE DE CANALISATION).

Personne responsable du chantier joignable 24h/24h et 7j/7j : Vincent PERRON – 06.88.84.29.93

Article 5 : Responsabilité des conducteurs

Les conducteurs de véhicules devront se conformer à la signalisation en place ainsi qu'aux instructions qui pourraient leur être données sur place par les forces de l'ordre. Leur responsabilité pourrait être recherchée en cas de non respect des prescriptions établies.

Article 6 : Information des usagers

Ces travaux feront l'objet d'un communiqué de presse dans les journaux locaux, sous les soins de la Direction de la Communication du département.

Le présent arrêté sera affiché aux extrémités du chantier en complément de la signalisation sur le terrain.

Article 7 : Application de l'arrêté

La Direction générale des services du département du Gard,
Monsieur le Directeur des services de la mairie de L'Estréchure,
Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie du Gard,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'application du présent arrêté qui est notifié à SRC – Carrière de la Ferrière 30140 THOIRAS / mail : src.accueil@orange.fr

Fait à L'Estréchure, le 12/05/2021
Le Maire, Bernadette JACQUART



Fait à Nîmes, le 12/05/2021
La Présidente,
pour la Présidente et par délégation,
le Directeur des Territoires

A large, stylized black ink signature is written over the text of the delegation.

Fabien POTIER

Diffusions :

- SRC
- Mairie(s) de L'Estréchure/Saint-Jean-du-Gard/Saumane/Saint-André-de-Valborgne/Lasalle
- Département de la Lozère
- M. le Commandant du groupement de gendarmerie du Gard
- SDIS du Gard
- UT Le Vigan
- DAJCP